



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi, 5 mai 2025 à 19 h 30**, sous
la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à
titre de greffière pour la séance.

A. QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum,
la séance est déclarée régulièrement constituée.

A. OUVERTURE.

Quorum.

B. PRÉLIMINAIRES.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire
du 7 avril 2025.

C. CORRESPONDANCE.

3. Lettre du MAMH.
4. Demande de participation au feuillet paroissial de la Paroisse Ste-
Famille.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

5. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

**F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES
RÈGLEMENTS.**

6. Avis de motion et projet de règlement numéro 277-2025 relatif aux
modifications des pouvoirs et obligations du directeur général et
greffier-trésorier.
7. Adoption du règlement numéro 276-2025 abrogeant le règlement
numéro 118-2007 relatif à la tarification du service de sécurité
incendie pour les interventions dans le cadre d'incendie ou
d'accident des non-résidents.

G. DIVERS.

***Administration**

8. Adoption du rapport financier se terminant au 31 décembre 2024.
9. Mandat

*** Voirie**

10. Abrogation de la résolution numéro 095-04-2025 relative au
rapiéçage des chemins.

*** Incendie**

11. Formation de premier secours pour douze (12) pompiers.

*** Hygiène du milieu**

- 12. Location de toilette sèche pour le stationnement de l'église – BPN Environnement.
- 13. Résolution pour la gestion des actifs municipaux.
- 14. Caractérisation des bandes riveraines par la CRECQ.
- 15. RGMR – Dépôt des états financiers au 31 décembre 2024.

*** Loisirs**

- 16. Demande de permission pour des feux d'artifice pour la Fête nationale le 23 juin 2025 et d'un permis de boisson.
- 17. Demande d'autorisation de passage pour le Tour Charles-Bruneau le 4 juillet 2025.
- 18. Autorisation de faire une dalle de béton pour le banc de parc situé à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Station.
- 19. Embauche d'un étudiant dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour l'entretien des espaces verts.

*** Divers**

- 20. Nomination des membres du conseil de Municipalité, amie des aînés.
- 21. Soumission pour pompe circulaire pour le bureau municipal.
- 22. Autorisation d'achat de deux bacs à fleurs avec support à vélo pour l'édifice municipal.

H. VARIA.

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Adoptée.

B. PRÉLIMINAIRES.

- | | |
|--------------------|--|
| 114-05-2025 | <p>1. Adoption de l'ordre du jour.</p> <p>Sur proposition de Francine Julien, de Mathieu Labrecque et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.</p> |
| 115-05-2025 | <p>2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 7 avril 2025.</p> <p>La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Christian Lemay , et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:</p> <p>D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 tel que présenté par la greffière.</p> |

Adoptée.

C. CORRESPONDANCE.

3. Dépôt de la lettre du Ministère des Affaires municipales.

116-05-2025 **4. Demande de participation au feuillet paroissial de la Paroisse Ste-Famille.**

CONSIDÉRANT la demande de la Paroisse Ste-Famille afin de participer au feuillet paroissial;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Jocelyn Chamberland

ET RÉSOLU

DE participer au feuillet paroissial pour un montant de 150 \$.

Adoptée.

117-05-2025 **5. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 009-01-2025 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Incompressibles : 105 010.15 \$

Comptes à payer : 70 560.83 \$

Salaires d'avril 2025 : 33 741.47 \$

TOTAL : 209 312.45 \$

Adoptée

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

118-05-2025 **6. Avis de motion et projet de règlement numéro 277-2025 relatif aux modifications des pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier.**

Avis de motion est donné par la directrice générale qu'un projet de règlement 277-2025 relatif aux Pouvoirs et obligations du directeur

général et greffier-trésorier prévu dans le Code municipal. Un projet de règlement est déposé à chaque élu. Mathieu Labrecque

119-05-2025

7. Adoption du règlement numéro 276-2025 amendant le règlement numéro 118-2007 relatif à la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions dans le cadre d'incendie ou d'accident des non-résidents.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2025 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière mentionne l'objet de celui-ci et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance des copies du règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Chapdelaine appuyé par Francine Julien ;

ET RÉSOLU à la majorité absolue, que le règlement suivant soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;
2. De remplace le 2^e paragraphe en le modifiant par celui-ci :
ATTENDU que le service de sécurité incendie de la municipalité doit se déplacer afin de prévenir ou combattre un incendie impliquant un véhicule de toute personne qui n'habite pas le territoire de la municipalité et qui ne contribue pas autrement aux financements de ce service.
3. De remplacer l'article 2e) Salaire des pompiers :
Un minimum de trois (3) heures sera payé pour les pompiers ;
Que la tarification soit ajustée selon l'indexation décidée par le conseil municipal chaque année.
4. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Robert Julien, maire

Anny Boisjoli, directrice gén. et
greffière-trésorière

G. DIVERS.

ADMINISTRATION

120-05-2025

8. Adoption du rapport financier se terminant au 31 décembre 2024.

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers 2024 par l'auditeur le 30 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a rendu public le rapport financier annuel consolidé et audité pour l'exercice financier de l'année 2024.

CONSIDÉRANT l'exercice financier de la municipalité de Saint-Guillaume présente un excédent de fonctionnements de 166 907\$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'approuver les états financiers 2024 représentant un surplus budgétaire de 166 907 \$.

Adoptée.

121-05-2025

9. Mandat – nouveau site internet.

CONSIDÉRANT que le site internet de la Municipalité est désuet;

CONSIDÉRANT que le conseil désire mettre en place un nouveau site avec plusieurs possibilités de publication ainsi qu'une infolettre;

CONSIDÉRANT que 6 soumissions ont été demandées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE le mandat soit octroyé à Numérique.ca avec le forfait Entourage à 1750 \$ pour la première année sans frais d'intégration et 1950 \$ par la suite pour l'année suivante.

QUE la dépense soit affectée au poste de grand-livre 02-130-00-414.

Adoptée.

VOIRIE

122-05-2025

10. Abrogation de la résolution numéro 095-04-2025 relative au rapiéçage des chemins.

CONSIDÉRANT que le Conseil désire abroger la résolution numéro 095-04-2025 relative au rapiéçage des chemins;

CONSIDÉRANT que certaines données au niveau des pourcentages de rapiéçage mécanique et manuel ne sont pas réalistes suite à la visite des chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE la résolution numéro 095-04-2025 soit abrogée.

QUE les soumissionnaires soient informés de cette décision.

Adoptée.

INCENDIE

123-05-2025

11. Formation de premier secours pour douze (12) pompiers.

CONSIDÉRANT que les pompiers doivent suivre une formation obligatoire de premier secours fréquemment;

CONSIDÉRANT que cette formation est au coût de 110 \$ plus taxes par pompier;

CONSIDÉRANT que les autres pompiers ont suivi la formation il y a quelques semaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'AUTORISER la formation au coût de 110 \$ par pompier ;

QUE la dépense soit affectée au poste de grand-livre 02-190-00-454 comme déjà prévu au budget de formation.

Demande de vote 4 pour et 3 contre. Le maire utilise son droit de vote.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

124-05-2025

12. Location de toilette sèche pour le stationnement de l'église – BPN Environnement.

CONSIDÉRANT l'utilisation d'une toilette sèche dans la cour de l'église est utile pour les visiteurs du parc du Repère tranquille et les cyclistes ;

CONSIDÉRANT, la compagnie BPN Environnement fournit une toilette sèche grise depuis quelques années et que nous apprécions ce service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location d'une toilette mobile grise pour un montant de 147 \$ plus taxes par mois afin de la faire installer sur le terrain de l'église par l'entreprise BPN Environnement pour le 15 mai 2025.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-629-00-970.

Adoptée.

125-05-2025

13. Résolution pour la gestion des actifs municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

(Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il EST PROPOSÉ PAR Christian Lemay ET APPUYÉ PAR Francine Julien ET RÉSOLU QUE :

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée.

126-05-2025

14. Caractérisation des bandes riveraines par la CRECQ.

CONSIDÉRANT que le cadre réglementaire provincial partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine ;

CONSIDÉRANT l'action 1.1.4 et 4.1.1 du Plan régional des Milieux humides, hydriques et Naturels (PRMHHN) : « *Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC* » et « *Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention* » ;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond à l'été 2025 (MRC 13990/03/25) ;

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total estimé de 180 kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis au CRECQ ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) employés du CRECQ seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines, soit l'inspectrice adjointe et deux stagiaires.

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Luc

Chapdelaine
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Saint-Guillaume désigne Mélodie Charest comme inspectrice adjointe, l'autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires;
- Transmettre toute l'information recueillie aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.

Adoptée.

127-05-2025

15. RGMR – Dépôt des états financiers au 31 décembre 2024.

Il est proposé par Francine Julien,
Appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu :

QU'une copie des états financiers au 31 décembre 2024 soit déposée et adoptée à l'unanimité du Conseil.

Adoptée.

LOISIRS

128-05-2025

16. Demande de permission pour des feux d'artifice pour la Fête nationale le 23 juin 2025 et d'un permis de boisson.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume désire effectuer une demande de permis de boisson à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs du Centre récréatif de Saint-Guillaume désire aussi faire des feux d'artifice;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation municipale est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la demande afin que le CRSG puisse présenter une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête nationale du Québec le 23 juin 2025 ;

QUE les feux d'artifice soient autorisés pour cette fête.

Adoptée.

129-05-2025

17. Demande d'autorisation de passage pour le Tour Charles-Bruneau le 4 juillet 2025.

CONSIDÉRANT que le Tour CIBC Charles-Bruneau passera pour sa 29^e édition sur notre territoire le vendredi 4 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de passage est nécessaire avec de pouvoir circuler avec les véhicules de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le passage du tour CIBC Charles-Bruneau le vendredi 4 juillet 2025.

DE sensibiliser la population à encourager les cyclistes lors du passage.

Adoptée.

130-05-2025

18. Autorisation de faire une dalle de béton pour le banc de parc situé à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Station.

CONSIDÉRANT qu'un banc est présent pour les passants à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Station;

CONSIDÉRANT que le banc a besoin d'être solidifié afin d'éviter qu'il chavire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'implantation d'une dalle de béton à l'endroit afin de pouvoir fixer le banc et le rendre sécuritaire.

Adoptée.

131-05-2025

19. Embauche d'un étudiant dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour l'entretien des espaces verts.

CONSIDÉRANT que la demande d'emploi d'été Canada a été approuvée afin de subventionner un employé 35 heures par semaine à 50 % du salaire ;

CONSIDÉRANT que la demande était d'obtenir un employé pour aider la voirie à l'entretien des espaces verts ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D'accepter la candidature de Félix Arpin au poste d'aide à l'entretien des espaces verts financé à 50 % par le programme Emploi d'été Canada.

Adoptée.

DIVERS

132-05-2025

20. Nomination des membres du conseil de Municipalité amie des aînés (MADA).

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume est membre de Municipalité Amie des Aînés;

CONSIDÉRANT qu'un comité doit être nommé;

EN CONSÉQUENCE,

IL est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce et résolu d'approuver les membres du Comité MADA :

Nancy Caissy, Nicole Dupuis, Francine Julien, Michel Laforce et Anny Boisjoli.

De transmettre la résolution à la MRC de Drummond.

Adoptée.

133-05-2025

21. Soumission pour pompe circulaire pour le bureau municipal.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'eau chaude dans une salle de bain au 2^e étage;

CONSIDÉRANT que le délai pour avoir de l'eau chaude au rez-de-chaussée est de près de deux minutes;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter l'installation d'un nouveau réservoir à eau chaude, un circulateur à pompe circulaire a été proposé par J.H. Dupuis & Fils inc. au montant de 845 \$ plus taxes et le temps de la main d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu d'accepter la soumission de J.H. Dupuis & Fils inc. et de le mandater pour effectuer les travaux.

Adoptée.

134-05-2025

22. Autorisation d'achat de deux bacs à fleurs avec support à vélo pour l'édifice municipal.

CONSIDÉRANT que les deux bacs à fleurs ainsi que les supports à vélo;

CONSIDÉRANT la soumission de Patio Drummond au montant de 3481 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Christian Lemay et résolu d'accepter la soumission de Patio

Drummond et d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat.

Adoptée.

H. VARIA

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance 4 personnes.

135-05-2025

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à _____.

Adoptée.

_____ M. Robert Julien Maire	_____ Mme Anny Boisjoli Directrice générale et greff. Trésorière
------------------------------------	--

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire